

Aalter, le 13 novembre 2008

REACH (Enregistrement, Evaluation et Autorisation et Restriction des produits chimiques)

Cher fournisseur,

Ces dernières années, Igepa Belux a suivi de près le débat REACH. En tant que membre de divers groupes de travail nationaux et internationaux, Igepa Belux s'est penchée sur ce sujet.

L'acronyme REACH vise à l'identification des produits chimiques et, pour les plus dangereux, à leur élimination progressive. Comme vous le savez, REACH est entré en vigueur le 1er juin 2007 et est mis en oeuvre en trois phases.

Dans ce cadre, les industriels de l'Union européenne ont jusqu'au 1^{er} décembre 2008 pour pré enregistrer les substances chimiques produites à plus de 1 tonne par an qu'ils les produisent ou importent.

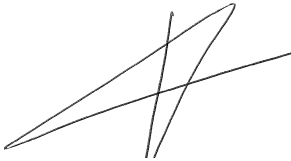
Igepa Belux est distributeur et n'est donc pas considéré comme utilisateur en aval au titre de REACH. Pourtant, Igepa Belux prend sa responsabilité et veille à ce que les importateurs ou fabricants s'acquittent de leur obligation d'enregistrement des produits chimiques et que les clients, plus particulièrement les imprimeurs, disposent de toutes les informations nécessaires pour utiliser les produits en toute sécurité.

En bref, Igepa Belux s'assure que les informations sur la sécurité soient fournies avec les substances vendues et transmet les informations pertinentes au sein de la chaîne d'approvisionnement. En tant que fournisseur, vous devez veiller au bon déroulement de l'enregistrement. Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir une confirmation de votre enregistrement.

Nous comptons sur vous pour faire le nécessaire et respecter cette réglementation. En cas où vous ne suivriez pas cette réglementation, nous nous voyons contraints d'arrêter la commercialisation de vos produits.

Pour les questions urgentes en rapport aux produits concernés, veuillez contacter notre service achat ou Chris Verstraete au 09/325.45.07 ou par email cverstraete@igepa.be.

Sincères salutations,



Chris Verstraete
Logistics Manager



Jean Dooms
Managing Director